

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 avril 2018</b>	<b>N° 2018-289</b>

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphane DELAUX  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
M. Pierre LOTHAIRES à M. Eric MARTIN  
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Patrick BOBET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 avril 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Numérique et systèmes d'information <b>Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique</b>	<b>N° 2018-289</b>

---

**Candidature Robocup Bordeaux 2020 - Convention de partenariat pour subventionner le portage de la candidature - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole mène depuis plusieurs années une politique d'animation numérique afin de sensibiliser les habitants aux nouveaux enjeux numériques et d'accompagner les acteurs et les porteurs de projets privés et institutionnels à la diffusion de la culture de l'innovation.

Cette démarche de dynamisation du rayonnement numérique autour de temps d'animations permet de stimuler les acteurs locaux et de diffuser leurs savoirs faire aux échelles nationale et internationale.

Elle permet également de favoriser, sur l'ensemble du territoire métropolitain, une culture de l'innovation partagée et d'assurer une bonne information sur les enjeux de la transformation digitale.

Cette démarche consiste notamment à accompagner des projets numériques auprès de publics bénéficiant d'un niveau de familiarité très variable sur le sujet, depuis les animateurs associatifs jusqu'aux étudiants les plus experts.

C'est pleinement dans cet esprit que Bordeaux Métropole soutient la candidature pour accueillir la RoboCup à Bordeaux en 2020, compétition annuelle internationale dédiée à la robotique.

La Robocup est à la fois la principale compétition scientifique internationale pour les robots intelligents et l'un des événements technologiques mondiaux les plus importants en matière de recherche et de formation autour de la robotique.

Cette « Coupe du Monde des Robots » combine une grande variété de défis interdisciplinaires impliquant la robotique, l'intelligence artificielle, l'informatique, ou l'ingénierie électrique et mécanique. Les compétitions s'organisent autour de différentes ligues internationales représentant des enjeux scientifiques, technologiques et pédagogiques spécifiques : football, secourisme-sécurité, domestique, industriel, etc. Chaque année, cette compétition rassemble plus de 450 équipes, regroupant 3 500 compétiteurs provenant de 45 pays. A cette occasion, des ligues Juniors composées de jeunes de 11 à 18 ans, permettent à un millier d'entre eux de mettre en application leur initiation à la robotique.

Proposée dès la fin 2015, l'idée d'organiser la Robocup 2020 à Bordeaux a rapidement suscité un fort enthousiasme, tant au niveau local que régional et national. La robotique française est reconnue

mondialement pour la qualité de sa recherche et de ses développements dans différents domaines d'applications et la « Robocup Bordeaux 2020 » est l'occasion pour l'écosystème robotique français de rejoindre la communauté Robocup mondiale afin de démontrer son savoir-faire, de se confronter aux avancées d'autres spécialistes et d'attirer de nouveaux talents sur son territoire.

La candidature de Bordeaux, au titre de la France, est portée par la Fédération française de robotique (FFROB), en lien avec le cluster Aquitaine Robotics, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Université de Bordeaux. Les organisateurs ont d'ores et déjà accueilli avec bienveillance cette intention lors d'une rencontre organisée à Nagoya en juillet 2017, où s'est tenue la dernière édition en date de cette compétition.

Dans la continuité de Nagoya en 2017, Montréal en 2018 et Sydney en 2019, une édition bordelaise serait l'occasion de faire revenir la compétition en Europe, dans une ville qui jouit d'une image d'innovation de plus en plus affirmée à l'international. En 2016 et en 2017, c'est une équipe bordelaise de chercheurs du LABRI (Laboratoire bordelais de recherche en informatique) qui a été sacrée championne du monde dans la catégorie « football ».

Organiser la Robocup constitue l'opportunité de réunir durablement la recherche, l'éducation, les entreprises et le grand public, autour des grands enjeux économiques et sociétaux que sont la robotique et l'intelligence artificielle.

Le dossier de candidature a été déposé pour la France le 15 février 2018 et la réponse officielle sera annoncée en juin 2018 lors de la RoboCup à Montréal. Plusieurs actions restent à accomplir pour convaincre la Fédération RoboCup de choisir Bordeaux pour accueillir l'édition 2020. Il est notamment nécessaire de soutenir la création d'équipes compétitrices parmi les jeunes et parmi les laboratoires locaux et nationaux.

Afin de soutenir cette candidature, la Direction générale numérique et système d'information de Bordeaux Métropole mobilise une chargée de projet dédiée et organise des échanges réguliers avec les services métropolitains.

Le projet nécessite également un soutien financier pour porter la candidature. Sur la base d'une convention de partenariat entre Bordeaux Métropole, l'Université de Bordeaux et la Fédération française de robotique jointe en annexe, il vous est proposé d'attribuer 40 000 € de subventions, sur un total de 125 000 €, pour aider au financement du portage de la candidature française pour accueillir la RoboCup 2020 à Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 et suivants du Code générale des collectivités territoriales ;

**VU** le courrier de soutien d'Alain Juppé à l'attention du Président de la Robocup Federation ;

**VU** le budget prévisionnel de la phase de candidature et la répartition des cofinancements.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'obtention des cofinancements de Bordeaux Métropole est essentielle à la réussite de la candidature française pour accueillir la RoboCup à Bordeaux en 2020.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de partenariat entre la Fédération française de robotique, l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la candidature française de la RoboCup 2020 sur le territoire de Bordeaux Métropole.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne application de cette convention.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** d'imputer cette subvention sur le budget principal 05 de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65738, fonction 57 et l'opération 05P1370009 Partenariat et écosystèmes d'innovation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 MAI 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 MAI 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alain TURBY</p>
---	---

# ANNEXE 1

## Budget prévisionnel de la phase de candidature et répartition des cofinancements

Description des postes de dépense	Budget prévisionnel € TTC
<b>Portage du dossier et soutien de la candidature</b>	
Création des outils de communication	12 000
Réception en France de membres du Comité de sélection de la Robocup	5 500
Déplacement d'une délégation technique au German Open, du 27 au 29 avril 2018 à Magdeburg	5 000
Déplacement d'une délégation technique et institutionnelle à la RoboCup 2018 du 16 au 22 juin 2018 à Montréal	25 000
Mise en place du Comité Français d'organisation	5 500
<b>Budget prévisionnel total pour le portage du dossier et le soutien de la candidature</b>	<b>53 000</b>
<b>Soutien à l'émergence d'équipes Major et Junior</b>	
Soutien à l'émergence d'équipes Major	5 000
Assistance technique aux équipes Junior	25 000
Organisation de la RoboCup Junior le 5 mai 2018 à Bordeaux	12 000
Participation aux frais de déplacement d'équipes à la RoboCup internationale à Montréal du 16 au 22 juin 2018	11 000
Participation aux frais de déplacement d'équipes à la RoboCup internationale à Montréal du 16 au 22 juin 2018	19 000
<b>Budget prévisionnel total pour le soutien à l'émergence d'équipes Major et Junior</b>	<b>72 000</b>
<b>Budget prévisionnel total pour la phase de candidature</b>	<b>125 000</b>
<b>Répartition des cofinancements</b>	
Bordeaux Métropole	40 000
Région Nouvelle Aquitaine	60 000
Fédération Française de Robotique	25 000
Total des cofinancements	<b>125 000</b>



université  
de BORDEAUX



**Convention de partenariat  
entre la Fédération Française de Robotique,  
l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole  
pour la candidature française de la RoboCup 2020  
sur le territoire de Bordeaux Métropole**

Entre

**La Fédération française de robotique (FFROB)** dont le siège se situe chez Bordeaux INP, 1 avenue du Docteur Albert Schweitzer, 33402 Talence, association déclarée auprès de la Préfecture de Gironde le 9 janvier 2017 et dont le numéro d'identification RNA est le W332021171

Représentée par Monsieur Pierre BLAZEVIC, son Président

ci-après dénommée la FFROB,

Et

**Bordeaux Métropole**, dont le siège se situe Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, Représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, son Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain n° en date du  
ci-après dénommée Bordeaux Métropole,

Et

**L'Université de Bordeaux**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège au 35, Place Pey-Berland - 33000 Bordeaux et son adresse postale au 146, rue Léo Saignat - 33076 Talence cedex, N°siret 130 018 351 000 10, code APE 8542 Z, TVA intercommunautaire FR 23 130 018 351, représenté par Monsieur Manuel TUNON de LARA, agissant en qualité de Président.

Ci-après dénommée l'Université

## **Préambule**

La RoboCup est la compétition internationale de robotique la plus complète et complexe au monde. C'est l'un des événements technologiques les plus importants à l'international en termes de recherche et de formation.

Depuis sa création en 1997, la RoboCup accueille, chaque année, sur 5 jours d'événement :

- 3 500 participants,
- 450 équipes internationales,
- 45 pays,
- de 40 000 à 100 000 visiteurs

Son objectif est de stimuler la recherche en matière de robotique et d'encourager le partage des connaissances.

La Fédération française de robotique (FFROB) porte la candidature française pour accueillir la RoboCup à Bordeaux en 2020, compétition annuelle internationale dédiée à la robotique. Ce projet se décompose en 3 phases :

1. Le portage de la candidature ;
2. L'organisation et la production de l'événement ;
3. Le bilan.

La phase de candidature est organisée conjointement avec Bordeaux Métropole, l'Université de Bordeaux et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier s'attache à conclure sa propre convention avec la FFROB et l'Université de Bordeaux.

**Pour la FFROB**, dont l'objet est de favoriser l'intérêt, la pratique et la connaissance de la robotique et des sciences afférentes, l'organisation de la RoboCup en France est une formidable opportunité pour fédérer un nombre très important d'acteurs disséminés sur l'ensemble du territoire national, à la fois vers un objectif enthousiasmant (l'accueil d'une compétition internationale) et dans une perspective de développement d'équipes, junior et major, susceptibles de concourir durablement dans ce type de compétition.

**Pour Bordeaux Métropole**, la RoboCup représente un formidable levier d'innovation, de pédagogie, de rayonnement et de développement local. Bordeaux Métropole connaît le potentiel énorme d'un événement aussi prestigieux que la RoboCup qui créera, dans une ville désireuse de faire monter en compétence son écosystème sur ce sujet, un élan avec des effets durables. Bordeaux métropole a toujours été un hôte pour les événements numériques à grande échelle (hébergement du Congrès mondial des systèmes de transport intelligents 2015) et des compétitions sportives (y compris les matchs de la compétition européenne de football EURO 2016 et sa grande zone de fans). Nous voyons la RoboCup comme une combinaison parfaite des deux, pour lesquels l'expertise de nos collaborateurs sera un atout majeur.

**Pour l'Université de Bordeaux**, la RoboCup est l'opportunité d'accompagner des dynamiques de structuration de la recherche bordelaise en robotique, notamment en soutenant les équipes de recherche et d'étudiants qui participent avec succès à la RoboCup depuis plusieurs années. Elle est également l'opportunité de positionner l'Université comme un acteur de la recherche en robotique sur le plan international. La RoboCup est la compétition de robotique la plus prestigieuse du monde et cet événement rassemble aussi bien les chercheurs et étudiants qui viennent défendre leurs innovations technologiques au travers d'une compétition, que le grand public. L'équipe Rhoban du laboratoire de recherche en

informatique (LaBri) de l'université de Bordeaux participe d'ailleurs depuis 2011 à la RoboCup avec le soutien de l'Université. De nombreuses retombées, scientifiques, pédagogiques, et des opportunités de partenariats industriels sont recensées chaque année et l'université de Bordeaux souhaite à travers cette candidature française, soutenir les projets permettant de créer des opportunités pour la recherche universitaire en lien avec ses partenaires. L'excellence de la recherche en robotique de l'université, alliée au savoir-faire de l'organisation d'événements internationaux incite l'université à être partie prenante de l'aventure RoboCup 2020.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Fédération française de robotique, l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole, ci-après dénommées les Parties, pour la phase de candidature française à la RoboCup à Bordeaux en 2020.

### **ARTICLE 2 : Description du projet et plan de financement prévisionnel**

Depuis sa création en décembre 2016, la Fédération française de robotique (FFROB) œuvre pour la candidature française à l'organisation de la RoboCup à Bordeaux en 2020.

Après avoir vérifié la pertinence de l'ambition et l'accueil favorable qu'elle recueille auprès des instances internationales (RoboCup Federation) dans le cadre d'une délégation néo-aquitaine et bordelaise à Nagoya en juillet 2017, les partenaires ont confirmé leur souhait de poursuivre la démarche et déposer, en temps utiles, le dossier de candidature au 15 février 2018. La réponse de la RoboCup Federation sera prononcée en juin 2018 lors de la RoboCup à Montréal.

La présente convention est conclue en soutien du montage de dossier de candidature et aux actions complémentaires destinées à renforcer sa crédibilité.

L'un des principaux arguments à la candidature française est l'opportunité que l'organisation de la RoboCup à Bordeaux en 2020 représente, dans l'objectif de ramener la recherche robotique française dans une dynamique de mutualisation internationale. Il est, par conséquent, essentiel de démontrer que cette perspective permet d'ores et déjà de susciter l'émergence de nouvelles équipes susceptibles de participer aux prochaines éditions internationales de la RoboCup à Montréal en 2018, Sydney en 2019 et, nous l'espérons, Bordeaux en 2020.

Le programme d'actions proposé s'articule donc autour de ces deux axes :

- Montage du dossier et soutenance de la candidature ;
- Emergence d'équipes Junior et Major.

## **2.1 Plan de financement prévisionnel pour le portage du dossier et la soutenance de la candidature**

Le détail des budgets prévisionnels pour chaque poste de dépenses est annexé à la présente convention (Annexe 1)

### **2.1.1 Portage du dossier de candidature**

Le budget prévisionnel destiné au portage du dossier de candidature est composé des éléments suivants :

- Création des outils de communication (Plaquettes, site web, clips video, impression et diffusion large échelle du dossier de candidature ...)
- Réception en France de membres du Comité de sélection de la RoboCup
- Déplacement d'une délégation technique au German Open, du 27 au 29 avril 2018 à Magdeburg afin d'engager les actions suivantes :
  - Rencontres avec les responsables de ligues et de comités nationaux ;
  - Rencontres avec les organisateurs ;
  - Relevés des contraintes techniques liées à l'organisation des compétitions au format RoboCup et de l'accueil du public.
- Déplacement d'une délégation technique et institutionnelle à la RoboCup 2018 du 16 au 22 juin 2018 à Montréal afin d'engager les actions suivantes :
  - Rencontres avec les responsables de ligues et de comités nationaux ;
  - Rencontres avec les organisateurs ;
  - Relevés des contraintes techniques liées à l'organisation des compétitions au format RoboCup et de l'accueil du public ;
  - Rencontres avec les administrateurs de la RoboCup (financiers, administratifs et responsables de chaque compétition) au sein de la **RoboCup Federation**.
- Mise en place du Comité français d'organisation : sur la base de l'organigramme intégré au dossier de candidature et joint à la présente convention, plusieurs déplacements sont à prévoir pour des réunions entre les principaux responsables de ligues et pour développer les missions de chaque pôle.

**Le budget prévisionnel total pour le portage du dossier et la soutenance de la candidature est estimé à 53 000€ TTC.**

### **2.1.2 Soutien à l'émergence d'équipes Major et Junior**

Dans le cadre de cette candidature, de nombreuses actions sont programmées pour favoriser l'émergence d'équipes françaises en capacité de concourir pour les prochaines éditions de la RoboCup :

- **Soutien à l'émergence d'équipes Major**

Il reste essentiel de poursuivre l'effort d'adhésion auprès des différents laboratoires et des universités françaises impliqués dans des recherches en robotique et/ou intelligence artificielle afin de démontrer la réalité de la montée de l'intérêt pour la RoboCup en France. Cela se concrétise essentiellement par des rencontres et donc des déplacements.

- **Emergence d'équipes Junior**

La mobilisation de tout l'écosystème scolaire est une composante fondamentale au succès de la candidature. La *RoboCup Federation* est en effet très attentive à la contribution de la RoboCup à la formation des plus jeunes aux métiers de la robotique. Dans cette optique, d'importants efforts de sensibilisation sont organisés par le rectorat de Bordeaux, la Ligue de l'enseignement et la FFROB pour inciter écoles, collèges, lycées et clubs informatique/robotique à structurer des équipes d'élèves susceptibles de concourir selon les règles de la RoboCup Junior.

La FFROB organise le 5 mai 2018 à l'Enseirb un « Open Junior » où est attendue une vingtaine d'équipes venues de toute la France.

Une analyse des compétences techniques, selon les critères de la RoboCup internationale, permettra d'identifier les équipes méritant de concourir à la RoboCup 2018 de Montréal ou à l'Open européen junior de Montesilvano (Italie) du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Il est proposé de financer le déplacement de 3 à 6 équipes à Montréal et/ou à Montesilvano avec :

- Assistance technique aux équipes : dotation en matériel et mise à disposition de personnel de formation ;
- Participation aux frais de déplacement d'équipes nationales à la RoboCup Junior du 5 mai 2018 ;
- Organisation de la RoboCup Junior le 5 mai 2018, notamment pour construire les installations pour les compétitions ;
- Participation aux frais de déplacement des équipes à la RoboCup internationale à Montréal du 16 au 22 juin 2018.

**Le budget total pour le soutien à l'émergence d'équipes major et junior est estimé à 72 000 € TTC.**

### **ARTICLE 3 : Modalités financières**

Le modèle économique de cette première phase de portage de la candidature est basé sur les contributions suivantes :

- Bordeaux Métropole : 40 000 € TTC (subvention de fonctionnement) ;
- Région Nouvelle-Aquitaine, engagée sur la base d'une convention propre : 60 000 € TTC (subvention de fonctionnement) ;
- Fonds propres de la FFROB et ses partenaires : 25 000 € TTC répartis comme suit :
  - Dotation en matériel à hauteur de 5 000 € TTC ;
  - Mise à disposition de personnel : valorisation de temps passés par les membres de la FFROB et autres partenaires à hauteur de 20 000 € TTC.

Bordeaux Métropole s'engage à verser une subvention maximale de 40 000 € TTC répartie en deux versements selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit 28 000 € TTC, à la signature de la présente convention ;

- 30 %, soit 12 000 € TTC, sur présentation des factures liées aux dépenses précitées.

Ces versements sont conditionnés au vote annuel du budget de Bordeaux Métropole ainsi qu'aux cofinancements effectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine pour cette phase de candidature.

Si le montant du budget définitif pour cette phase de candidature s'avérait inférieur au montant prévisionnel indiqué à l'article 2, la subvention octroyée par Bordeaux Métropole peut être réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

#### **ARTICLE 4 : Organisation administrative et financière**

La FFROB ne disposant pas de la trésorerie nécessaire au préfinancement des dépenses, l'Université de Bordeaux s'est proposée d'assurer l'administration du budget du projet. Elle agira pour le compte de la FFROB selon des instructions données par cette dernière, représentée par son président Pierre Blazevic, maître d'œuvre de cette phase de candidature.

En conséquence, s'agissant des modalités de versement de la subvention, Bordeaux Métropole versera le montant de la subvention à l'Université de Bordeaux après réception des appels de fonds par la FFROB, accompagnés d'un relevé d'identité bancaire du compte ouvert au nom de l'Université de Bordeaux, envoyés par son représentant habilité, et en référence de la présente convention. Les deux versements de la subvention seront effectués par virement bancaire sur le compte de l'Université de Bordeaux et, pour le second versement après vérification du service. A cet effet, la FFROB produira les pièces justificatives nécessaires à la justification des dépenses engagées.

#### **ARTICLE 5 : Interlocuteurs des partenaires**

Pour faciliter les relations entre les signataires, les contacts seront les suivants :

- Yann Mareschal sera l'interlocutrice privilégiée pour Bordeaux Métropole,
- Alexandre Fruchet sera l'interlocuteur privilégié pour l'Université de Bordeaux,
- Jean-François Laplume sera l'interlocuteur privilégié pour la FFROB.

En cas de changement d'interlocuteur, chacun des signataires s'engage à en informer dans les plus brefs délais les partenaires par courriel.

#### **Article 6 : Cession des droits et confidentialité**

La présente convention est conclue *intuitu personae*. En conséquence, les Parties ne pourront transférer sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gracieux, les droits et obligations de la convention.

En ce qui concerne l'utilisation des données, images, logos et de tout autre support écrit et/ou graphique issus de l'exécution de la présente convention, la FFROB concède à Bordeaux métropole et à l'Université de Bordeaux, les droits sur ces éléments de la manière suivante :

- Pour le droit de reproduction : le droit de reproduire ou de faire reproduire tout ou partie des éléments fournis, sur tout support, notamment papier, magnétique, numérique, CD-ROM, CD-I, DVD ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur et ce sans limitation de nombre ;
- Pour le droit d'adaptation : le droit de traduire ou d'adapter les éléments, en tout ou partie, pour le monde entier, en toute langue ou en tout langage, le droit de les corriger, de les faire évoluer, de

réaliser de nouvelles versions, de les modifier, assembler, transcrire, arranger, de les transcrire en, tout ou partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie, vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce, sur tout support ;

- Pour le droit de représentation : le droit de diffuser ou de faire diffuser tout ou partie des éléments, pour le monde entier, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, notamment par tout support, notamment, mentionné au présent article, en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, aux fins d'effectuer toute forme de traitement ;

Par ailleurs, la FFROB déclare et garantit être le légitime détenteur ou avoir acquis l'ensemble des droits, notamment des droits de propriété intellectuelle, nécessaires à la réalisation des éléments fournis dans le cadre de la présente convention et pour la tenue de la RoboCup.

La FFROB s'assure contre toute revendication et/ou procédure, quelle qu'en soit la forme, l'objet et la nature, engagée par tout tiers invoquant un droit quelconque, notamment un droit de propriété intellectuelle, auquel l'exécution de la présente convention et de la future RoboCup aurait porté ou porterait atteinte.

Dès l'apparition d'une contestation émanant d'un tiers ou d'un trouble dans la jouissance concernant les données, images, logos, ou tout autre contenu et/ou support écrit et/ou graphique, les Parties concernées s'engagent à prendre immédiatement les mesures propres à les faire cesser.

A cet effet, la FFROB doit, à ses frais exclusifs :

- Soit obtenir le droit de poursuivre l'utilisation des éléments en cause sans limitation et sans paiement supplémentaire ;
- Soit modifier ou remplacer les éléments concernés par le différend, de manière à ce qu'ils cessent de tomber sous le coup de la réclamation, tout en restant conformes aux spécifications de la présente convention ;

Dans toute hypothèse, la FFROB concernée par le litige s'engage à intervenir, à ses frais exclusifs, à toute instance engagée, y compris en référé.

## **ARTICLE 7 : Communication**

Les trois Parties s'engagent à mentionner leur soutien respectif dans cette phase de candidature et à faire figurer leurs logos sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique de promotion qui pourrait être organisée par l'une ou l'autre des Parties.

## **ARTICLE 8 : Date d'effet et durée de la convention**

Cette convention de partenariat prend effet à la date de sa signature et arrivera à terme 31 décembre 2018.

## **Article 9 : Modification de la convention**

Toute modification des conditions et modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord avec les Parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'objet, des objectifs, des rôles et responsabilités des Parties et de l'économie générale de la convention. Toute demande de modification doit être transmise à chaque Partie individuellement. Chaque Partie dispose alors d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande pour y apporter une réponse favorable

ou défavorable. Les modifications, et notamment l'ajout d'une Partie à la présente convention, doivent être acceptées à l'unanimité des présents signataires de la convention.

### **ARTICLE 10 : Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par les Parties par simple lettre recommandée avec accusé de réception en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties de l'une quelconque de ses obligations.

En cas de résiliation de la présente convention, il est entendu qu'aucune des deux parties ne serait tenue à un quelconque dédommagement financier.

### **ARTICLE 13 : Litige**

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de cette présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention, au tribunal administratif de Bordeaux, auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le

#### **Pour Bordeaux Métropole**

Le Président  
Monsieur Alain JUPPÉ,

#### **Pour la FFROB**

Le Président  
Monsieur Pierre BLAZEVIC

#### **Pour l'Université de Bordeaux**

Le Président  
Monsieur Manuel Tunon de Lara